

## Révolutions et résistances dans les campagnes entre Ancenis et Ingrandes (1789-1799)

Notre groupe d'historiens amateurs<sup>1</sup> a mené depuis dix ans une enquête minutieuse sur le déroulement des années révolutionnaires dans un cadre géographique bien délimité : les campagnes entre Ancenis et Ingrandes. La documentation variée que nous avons utilisée sera passée en revue. Notre travail a obéi à une problématique déjà définie par un de nos prédécesseurs, Jean Natiez<sup>2</sup>, mais que nous avons cherché à préciser. Nous avons examiné l'évolution et la stratégie des groupes sociaux à plusieurs moments-clés de la Révolution. C'est ce qui nous permet de mieux comprendre l'explosion sociale de 1793 et des années suivantes. Ces événements dramatiques ont eu un impact prolongé sur l'évolution de la société locale jusqu'au xx<sup>e</sup> siècle.

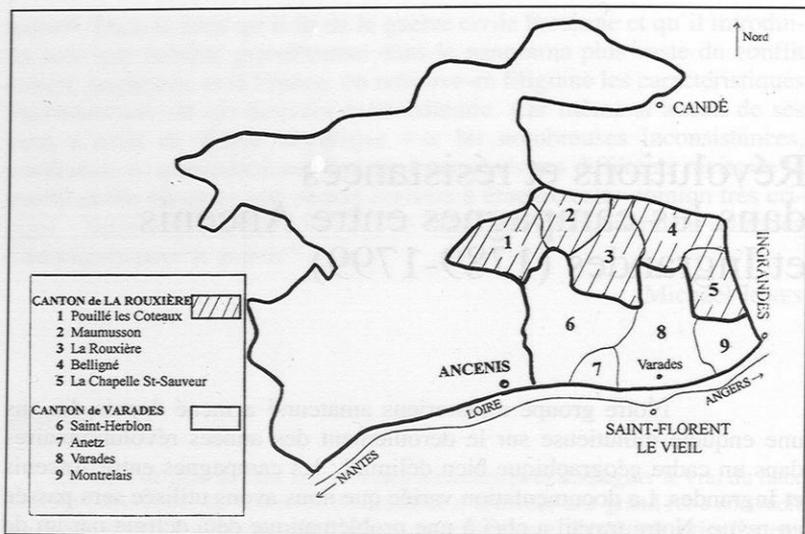
### I. Comment avons-nous travaillé

#### *Le cadre géographique*

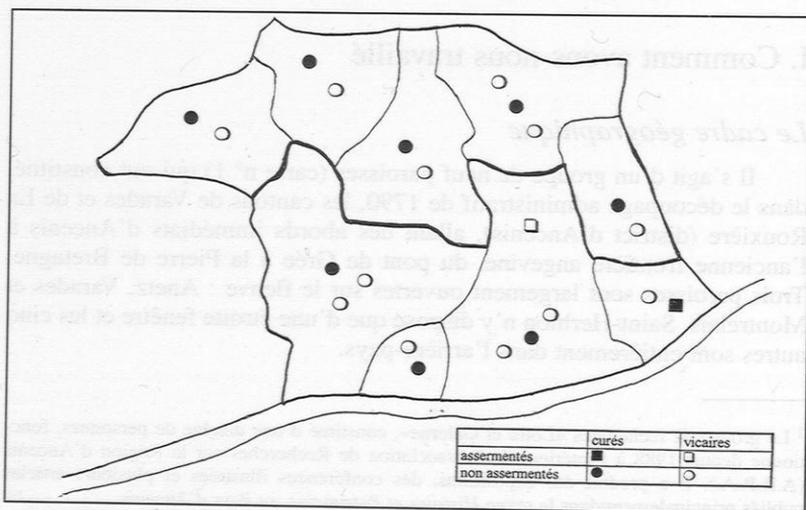
Il s'agit d'un groupe de neuf paroisses (carte n° 1) qui ont constitué, dans le découpage administratif de 1790, les cantons de Varades et de La Rouxière (district d'Ancenis), allant des abords immédiats d'Ancenis à l'ancienne frontière angevine, du pont de Grée à la Pierre de Bretagne. Trois paroisses sont largement ouvertes sur le fleuve : Anetz, Varades et Montrelais. Saint-Herblon n'y dispose que d'une étroite fenêtre et les cinq autres sont entièrement dans l'arrière-pays.

<sup>1</sup> Le groupe de recherches «Loire et Galerne», constitué d'une dizaine de personnes, fonctionne depuis 1988 à l'intérieur de l'Association de Recherches sur la Région d'Ancenis (A.R.R.A.). Il a produit des expositions, des conférences illustrées et plusieurs articles publiés principalement dans la revue *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*.

<sup>2</sup> Jean NATIEZ, «Comprendre 93. L'exemple du pays d'Ancenis», *Les Annales de Nantes et du Pays Nantais*, n° 177-178, 1975, p. 44-50.



Carte n° 1 – Les campagnes entre Ancenis et Ingrandes en 1790



Carte n° 2 – Le clergé en 1791

Deux petites villes encadrent cette mini-région : Ancenis et Ingrandes. Au sud, une troisième, Saint-Florent-le-Vieil, n'en est séparée que par la Loire. Enfin Candé exerce son attraction commerciale au nord. Nous n'envisagerons ces villes que dans leurs rapports avec l'espace rural qu'elles limitent. À l'intérieur même de notre zone, Varades est la seule agglomération importante, avec un relais de poste, des foires et un marché. L'agglomération d'Ingrandes mérite une mention particulière : à l'ouest de la paroisse angevine et de l'autre côté de la frontière provinciale, s'est développé un long faubourg, dénommé alors la rue du Fresne, qui dépend de la paroisse de Montrelais ; cet écart est plus peuplé que le bourg paroissial distant d'une lieue.

Du Bernardeau (commune de Saint-Herblon) à la rue du Fresne, une quinzaine de villages sont riverains du fleuve et en vivent : c'est la Vallée. Au nord, en galerne, d'innombrables villages et métairies isolées tirent leur subsistance principale de la culture de la terre : ce sont les Champs. Une très ancienne activité artisanale annexe a pris depuis quelques décennies un aspect industriel : l'exploitation de mines de houille sur Montrelais, La Chapelle-Saint-Sauveur et Varades. Cette houille est désormais commercialisée bien au-delà des limites de notre petit secteur. Elle est cependant utilisée sur place, mis à part les forgerons traditionnels, par deux verreries récentes, à Ingrandes et à Varades. La Compagnie des mines de Montrelais qui a obtenu le privilège exclusif de l'extraction du charbon, reste en lutte larvée avec les anciens exploitants particuliers. Pour faire face à ses besoins de main d'oeuvre qualifiée, elle a obtenu l'appoint, pendant quelques années, d'un personnel militaire : une compagnie de sapeurs qui a peut-être laissé derrière elle le goût des affrontements musclés.

D'un point de vue administratif, sous l'Ancien Régime, nos neuf paroisses présentent toutes une limite avec l'Anjou, limite étroite dans deux cas (La Rouxière et Saint-Herblon), mais assez étendue pour les autres. Elles ont donc été longtemps concernées par le problème de la contrebande du sel, entre la Bretagne, exempte de gabelle, et l'Anjou, pays de grande gabelle. Faux-sauniers et gabelous sont habitués aux escarmouches incessantes, aux vengeances longuement ruminées.

La géographie féodale intervient aussi dans les réactions aux problèmes qui vont se poser :

— les barons d'Ancenis sont seigneurs de Varades et de Belligné. Plus de cent ans auparavant, ils ont prétendu exercer leur droit de triage sur les prairies de la vallée de Varades ; d'où un long siècle de procédures et de violences qui a laissé des traces peut-être dans la toponymie (le pré de la Victoire) et dans certains surnoms familiaux, mais certainement aussi dans les esprits. Il faut noter de plus que dans ce conflit avec le seigneur, le clergé varadais avait pris parti pour ses ouailles.

— le marquisat de Château-Fromont s'est constitué autour du château de Vair en Anetz par le regroupement progressif d'une poussière de petites seigneuries. La famille de Cornulier, titulaire de ce marquisat, a fait remettre en ordre par un feudiste les terriers afin de faire rendre aveu aux vassaux et exiger d'eux le paiement régulier des anciennes redevances. Les paroisses de La Rouxière, Saint-Herblon et Anetz sont concernées, ainsi que Montrelais et La Chapelle. Il en résulte de sourdes rancœurs.

— la seigneurie de Saint-Mars-la-Jaille, qui s'étend sur Pouillé et Maumusson, est tenue par le comte de la Ferronnays. Celui-ci a fait récemment rebâtir son château à moindres frais en exigeant de ses vassaux des corvées de charrois, qui ne touchent sans doute que les paysans propriétaires d'attelages, à l'exclusion des artisans ou bourgeois.

Les cantons de Varades et de la Rouxière du découpage de 1790 présentent ainsi une certaine unité non seulement géographique mais aussi historique, du fait des conditions qui ont précédé leur formation. La permanence de ce cadre s'est manifestée dans la suite des événements : dans le recrutement de la compagnie Gourdon, du nom d'un ancien militaire de Varades qui a rejoint avec ses hommes l'armée commandée par Bonchamps, puis, après la virée de Galerne, le recrutement de la compagnie Plouzin, élément essentiel de l'armée de chouans commandée par Scépeaux.

### *Les sources*

#### 1. LES TRAVAUX HISTORIQUES ANTÉRIEURS : TRAVAUX GÉNÉRAUX ET TRAVAUX LOCAUX

##### *a. Les ouvrages généraux*

Nous avons tenu compte de toutes les informations que pouvaient apporter sur notre région les historiens classiques des guerres de l'Ouest : Savary, Chassin, mais aussi Crétineau-Joly, Deniau, etc. Mais ces informations restent fragmentaires, avec des erreurs dues à la méconnaissance du milieu local.

##### *b. Les travaux locaux*

Leur défaut inverse, fréquemment constaté, est bien connu : ils peuvent manquer gravement de recul. C'est le cas de plusieurs historiens ecclésiastiques antérieurs au premier tiers de notre siècle, qui se limitent étroitement à une seule commune et qui paraissent aveuglés parfois par leur parti-pris apologétique. Cependant ceux qui ont exploité consciencieusement les sources qui étaient à leur disposition sont indispensables à connaître. Citons en premier lieu le notaire Émilien Maillard, historien

d'Ancenis et de Varades<sup>3</sup> ; il connaît bien les sources administratives mais il n'a pas eu accès aux sources judiciaires et il est bridé par la relative proximité dans le temps des événements (moins de quatre-vingts ans au moment de la première édition de son *Histoire d'Ancenis*). L'abbé Bourdeaut pour Maumusson<sup>4</sup> et l'abbé Antier pour Belligné<sup>5</sup> ont exploité des sources ignorées de leurs prédécesseurs mais ils gardent un point de vue ecclésiastique souvent prononcé. Enfin plusieurs historiens contemporains se sont intéressés à notre région : Jean Natiez en 1975, Yves Durand en 1984<sup>6</sup> et Alain Racineux<sup>7</sup>.

## 2. LES ARCHIVES

### a. Les archives communales

L'état civil de chacune des communes a constitué la première cible de nos recherches collectives. Varades et Anetz conservent beaucoup d'autres documents, administratifs et fiscaux, de l'époque étudiée : recensements de l'an IV ou de l'an V, rôles de la contribution mobilière à partir de 1791, dossiers de demandes de pension de 1824, etc.

### b. Les archives départementales

Celles de Maine-et-Loire presque autant que de Loire-Atlantique, du fait de notre position sur une limite, nous ont été utiles. Outre la consultation des registres et des dossiers du district d'Ancenis, nous avons procédé à un dépouillement exhaustif des dossiers des commissions militaires qui ont fonctionné à Ancenis et à Ingrandes de mars à mai 1793. De même pour les interrogatoires des rebelles ou suspects arrêtés sur notre territoire de décembre 1793 à mai 1794.

### c. Les archives militaires

Les archives du Service historique de l'armée de terre à Vincennes : correspondance de l'armée de l'Ouest et de l'armée des Côtes de Brest, dossiers d'officiers supérieurs ayant commandé dans notre secteur.

<sup>3</sup> Émilien MAILLARD, *Ancenis pendant la Révolution*, Ancenis, 1985 (réimpr. de l'édition de 1880), 315 p. : *Idem*, *Histoire de Varades*, Ancenis, 1895, 144 p.

<sup>4</sup> A. BOURDEAUT, *Maumusson pendant la Révolution. Ses recteurs : MM. Bouvier et Souffrand*, Nantes, 1928, 80 p.

<sup>5</sup> ANTIER, [Quatre articles concernant Belligné et le hameau de Lasseron], *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, XCIX, 1960, p. 162-176 ; CI, 1962, p. 105-170 ; CII, 1963, p. 119-151 ; CIV, 1965, p. 71-114.

<sup>6</sup> Yves DURAND, *Vivre au pays au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, P.U.F., 1984, (chap. III, «Le pays d'Ancenis et les mines de Montrelais», p. 258-273 et chap. V, «Les mineurs blancs», p. 295-308).

<sup>7</sup> Alain RACINEUX, *Les Brigands du Roi. 1793-1795*, Maulévrier, Hérault, 1985, 220 p.

### 3. LES SOURCES NARRATIVES

#### a. Les mémorialistes

Ils ont écrit plus ou moins longtemps après les faits, leur vision des événements s'est reconstruite. Leur témoignage doit être recoupé par d'autres sources. Sous cette réserve, les *Mémoires* de Gourlet sont très utiles<sup>8</sup>. Par un détail infime («un village brûlé») confirmé par les archives, Mme de La Rochejaquelein montre ses qualités d'observation dans son récit du passage de la Loire en octobre 1793<sup>9</sup>.

#### b. Les journaux et correspondances

Les auteurs de ces documents ont consigné dans l'immédiat leurs réactions aux événements. C'est l'intérêt des *Carnets* du représentant Dornier<sup>10</sup>, qui est passé plusieurs fois dans notre région, et surtout du *Journal* du cordonnier Julien Soudry, d'Ingrandes<sup>11</sup>. La *Correspondance* des chouans, interceptée, puis éditée peu après, renferme des lettres pittoresques écrites par des émigrés venus rejoindre la compagnie Plouzin vers la fin de la seconde chouannerie<sup>12</sup>.

### La problématique

Notre étude a respecté le fil chronologique : partant des changements apportés par la Révolution de 1789, nous avons observé le virage de 1793 puis les années de guerre civile à partir de la fin de 1793.

La lecture des événements s'est faite autant pour cerner la logique territoriale que pour comprendre la logique humaine, les mentalités des groupes sociaux (paysans, commerçants, notables, ouvriers), dans le cadre :

- des petites villes : Ancenis, Ingrandes.
- des grosses bourgades : Varades, Saint-Mars-la-Jaille
- des campagnes ou de la vallée de la Loire.

<sup>8</sup> Pierre-Michel GOURLET, *Révolution, Vendée, Chouannerie. Mémoires inédits (1789-1824)*, présentés par Alain Racineux, Cholet, les Éditions du Choletais, 1989, 197 p.

<sup>9</sup> Victoire DE LA ROCHEJAQUELEIN, *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein*, Paris, Mercure de France, 1988, 560 p. (p. 281).

<sup>10</sup> Claude-Pierre DORNIER, *Une mission en Vendée militaire. Carnets de route d'un Conventionnel (août 1794-juin 1795)*, Présenté et annoté par X. du Boisrouvray, s. l., Tallandier, 1994, 499 p.

<sup>11</sup> Julien SOUDRY, *Journal d'un habitant d'Ingrandes : la Révolution Française*, Transcription publiée en supplément du *Bulletin communal d'Ingrandes*, s.d. (vers 1980), 28 p.

<sup>12</sup> *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, etc.*, Paris, an VII, 2 vol., 16-648 p. (p. 432-472).

Le modèle révolutionnaire s'exporte effectivement, mais il s'adapte. Des résistances apparaissent dans le domaine religieux mais également économique et plus globalement en raison de la marche déstabilisante de la Révolution dans la communauté rurale.

Un exemple des conséquences paradoxales de la «nouvelle donne» politique : le problème de l'abolition des privilèges fait l'objet localement d'un intense débat entre 1790 et 1792 en ce qui concerne le privilège particulier des concessions minières (Montrelais). Un bras de fer s'engage entre les partisans de l'économie libérale et ceux de l'économie protégée. Admettre la liberté des exploitations particulières constitue une menace de faillite économique pour l'entreprise titulaire de la concession, qui a engagé de lourds investissements en matériel moderne ; il s'ensuivrait une perte d'emplois pour une population estimée à plus de 500 personnes<sup>13</sup>.

Nous avons analysé enfin l'impact de la guerre civile dont les effets ne se réduisent pas aux seules manifestations de désordre, de haine et de massacres. Il est notamment intéressant d'observer l'émergence d'une nouvelle identité territoriale aux portes d'Ancenis, un phénomène porteur de cohésion et de solidarités forgées au fil des épreuves.

## II. Évolution et stratégie des groupes sociaux

### *Les cahiers de doléances*

L'étalement dans le temps des assemblées a permis et explique en partie des similitudes dans la rédaction de certains cahiers<sup>14</sup>. Elles sont dues à la personnalité du rédacteur lorsque c'est le même qui a tenu la plume dans plusieurs paroisses successivement. On peut distinguer trois groupes de cahiers :

#### 1. VARADES ET BELLIGNÉ

Leurs cahiers ont un ton juridique et philosophique où transparaissent les grands idéaux de la Révolution : les libertés, le rejet du régime seigneurial.

<sup>13</sup> Didier DANIEL, «Les mines de Montrelais, une Bastille à prendre», *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*, n° 4, 1989, p. 80-89.

<sup>14</sup> Catherine et Yves GADEAU, et Jean-Paul LELU, «Avril 1789 : les plaintes et doléances du pays d'Ancenis», *Histoire et Patrimoine...*, n° 4., p. 5-11 ; Voir aussi : *Cahiers de doléances 1789*, Nantes-Histoire et C.L.E.F., 1989, une brochure pour chaque commune.

Le rédacteur (le procureur fiscal de la baronnie d'Ancenis, Laheü des Airauds) enregistre certaines doléances spécifiques des assemblées mais il exprime des réserves sur les protestations qui touchent aux revenus seigneuriaux : cela lui paraît porter atteinte au droit de la propriété.

## 2. LA ROUXIÈRE, SAINT-HERBLON ET ANETZ

Le procureur fiscal du marquisat de Château-Fromont est récusé d'emblée dans chacune de ces paroisses et il doit quitter l'assemblée. La revendication contre le régime seigneurial est beaucoup plus véhémement. Le seigneur local, Mme de Cornulier (veuve d'un président à mortier au parlement de Bretagne), est nommément mis en accusation.

On trouve une contestation analogue, à un degré moins véhément, à Maumusson et à Pouillé, qui dépendent du seigneur de Saint-Mars-la-Jaille.

## 3. LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR ET MONTRELAIS

Leurs revendications spécifiques sont liées à la présence de la frontière qui limite ces paroisses à l'est : sécurité face à la contrebande du sel, génératrice de violences, et protection du commerce. Ces deux communes abritent le centre d'extraction du charbon. Les doléances des mineurs, pourtant nombreux, ne transparaissent pas. On sent davantage des réserves liées à cette exploitation gênante par sa population turbulente (les mineurs constituent une menace pour la sécurité en raison de leurs liens avec la contrebande). L'entreprise pose de plus un problème d'entretien des chemins menant des mines à la Loire.

### *Les élections municipales de 1790*

Nous avons comparé deux assemblées municipales très dissemblables par leur composition. Montrelais, par son hameau très peuplé de la rue du Fresne, qui n'est qu'un faubourg d'Ingrandes, a une représentation analogue à celle des petites villes : trois bourgeois, quatre artisans ou commerçants, un seul laboureur. Anetz au contraire est tout à fait rural : son assemblée comprend un bourgeois, un artisan et six laboureurs. On note donc à ce niveau une nette opposition entre les communes dominées par une population semi-urbaine dans la vallée (Varades et Montrelais) d'une part, et les communes purement rurales d'autre part.

### *Les biens nationaux de première origine (anciens biens de l'Église)*

Pour l'ensemble du secteur étudié, la proportion des achats faits par une petite poignée de notables (moins de dix) reste élevée : plus de 60 %.

Citons parmi eux l'industriel Gaudin de Nantes, originaire de Montrelais et chef de file des contestataires du privilège de la Compagnie des mines. Une quarantaine d'acheteurs plus modestes se partagent le reste.

Le cas d'Anetz a été plus particulièrement étudié<sup>15</sup>. Un riche propriétaire, Mathurin-Gabriel Gicqueau, domicilié à la Fontaine, près du bourg, s'est présenté à toutes les adjudications de biens situés sur la commune, de janvier 1791 à mai 1792. Ses enchères l'ont emporté dans trois cas sur six, pour une somme totale de 60 190 livres. Un marchand tonnelier, son voisin, a pu acquérir pour 12 625 livres de terres et de prés. Il n'est resté pour deux cultivateurs qu'une petite maison de 400 livres et une simple borderie de 1 200 livres. En payant seulement 12 % de ses achats comptant (le reste devant être réglé en 12 annuités, en assignats qui se déprécieront à vive allure) Gicqueau avait pu ainsi acquérir pour 80 % de la valeur totale des biens vendus, les cultivateurs devant se contenter de 2 % ! Le mécontentement des petites gens ne se fit d'ailleurs pas attendre : Gicqueau obtint dès le 30 mai 1792 devant le juge de paix du canton la condamnation d'un batelier qui s'était répandu en propos malveillants contre la Constitution civile du clergé et les acquéreurs de biens nationaux.

### *La Constitution civile du clergé*

On constate (carte n° 2) un refus massif du serment dans les deux cantons<sup>16</sup>. Sur la bordure, les petites villes présentent une situation différente. À Ancenis, le recteur a prêté le serment, ainsi que deux religieux du couvent des Cordeliers. Il en va de même à Ingrandes ; le recteur de Montrelais, Mauran, originaire du Roussillon, se solidarise avec son plus proche confrère.

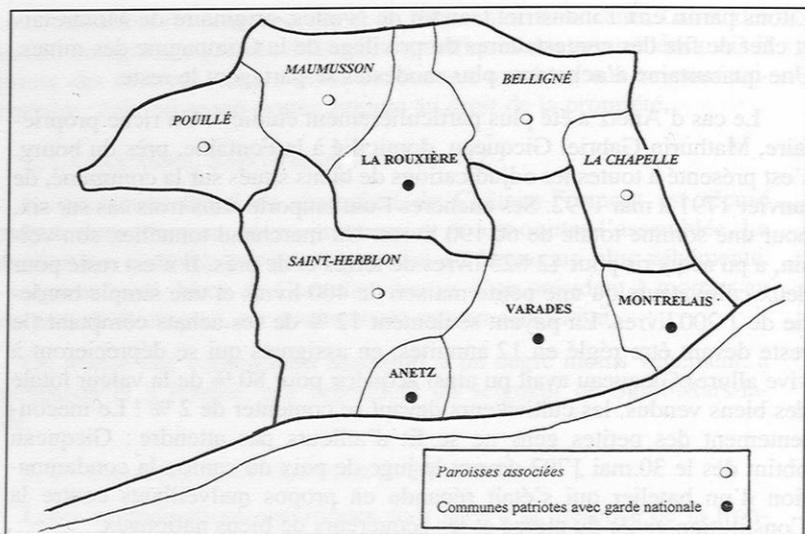
Le cas de l'abbé Gagneux est particulier : il s'agit d'un simple chapelain, desservant une chapelle rurale isolée dans la partie nord de la paroisse de Varades (Saint-Joseph-du-Mortier-Plat) et vivant très près des paysans. Il a publié une dissertation d'agronomie mais il est taxé de « simplicité ignare ». Il se verra refuser la cure de La Rouxière mais il obtiendra une cure en Maine-et-Loire.

Les communes riveraines de la Loire ont pu installer des curés assermentés (carte n° 4) grâce à la présence d'une garde nationale organisée.

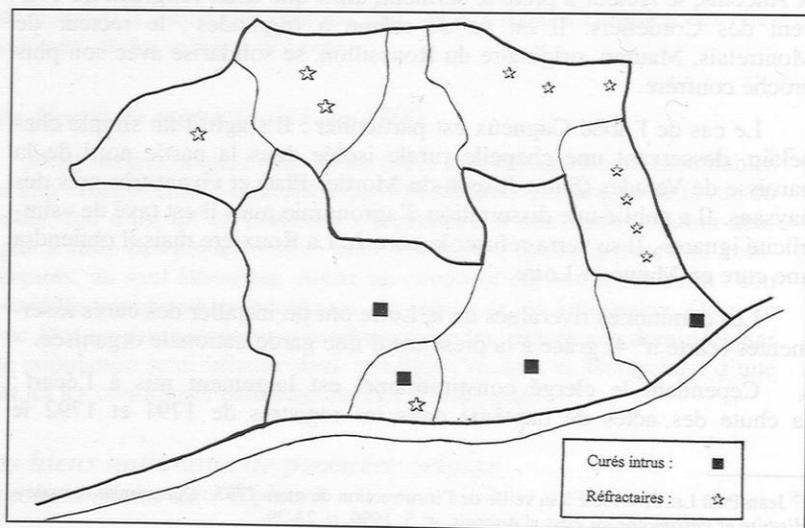
Cependant le clergé constitutionnel est largement mis à l'écart : la chute des actes de baptême dans les registres de 1791 et 1792 le

<sup>15</sup> Jean-Paul LELU, « Anetz à la veille de l'insurrection de mars 1793 : l'unanimité rompue », *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*, n° 5, 1990, p. 23-29.

<sup>16</sup> Alfred LALLIÉ, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, Nantes, 1893, 2 vol., IV-600 et 418 p., *passim*.



Carte 3 : Les positions politiques en 1792



Carte 4 : Le clergé en 1793

montre<sup>17</sup>. Ceux qu'on nomme les intrus ne sont soutenus que par une fraction de la population. Plusieurs recteurs ou vicaires réfractaires sont d'abord restés sur place ou dans les environs. On note alors une vie cléricale clandestine : messes, actes de réhabilitation (les sacrements conférés par les prêtres assermentés sont renouvelés par leurs collègues insoumis). Des prêtres réfractaires se cachent dans les îles de la Loire ou du côté des mines, ainsi que sur Belligné, autour de Lasseron. D'autres ont été arrêtés ou assignés à résidence à Nantes. Certains sont expulsés vers l'Espagne. Plusieurs, emprisonnés, seront victimes des noyades de Carrier.

### *Les nouveaux impôts*

La masse complexe et peu cohérente des impôts d'Ancien Régime, dont les privilégiés étaient en partie exemptés, s'est trouvée supprimée en 1790. La dîme et les redevances seigneuriales ne pèseraient plus désormais sur les productions du sol. Les impôts payés au roi (ici la capitation et les vingtièmes) étaient remplacés par des contributions réparties rationnellement entre tous les citoyens. Or la contribution mobilière, qu'il fallait payer en numéraire; s'est trouvée peser plus lourd dans les faits sur les plus pauvres que l'ancienne capitation, dont un plus grand nombre étaient exemptés.

Une heureuse conservation de la documentation a permis d'étudier avec précision à cet égard la situation des contribuables d'Anetz<sup>18</sup>. Chacun des habitants imposés à la capitation en 1790 pour moins de 3 livres a vu en 1791 sa contribution multipliée en moyenne par 7,65, alors que pour les bourgeois et riches métayers imposés entre 10 et 35 livres en 1790, le facteur moyen de hausse ne sera que de 1,51. En 1790, 125 imposés sur 205 paient moins de 3 livres; l'année suivante, ils sont 183 sur 246 à devoir payer entre 5 et 10 livres de contribution mobilière. Ces chiffres font comprendre l'étendue du mécontentement.

### *Les gardes nationales et le désarmement des particuliers*

On observe (carte n° 3) :

— d'une part les communes ligériennes où les gardes ont pu être organisées.

— d'autre part des communes de l'intérieur qui s'associent dès le printemps 1792 dans le but de protéger le clergé réfractaire : Maumusson, Saint-

<sup>17</sup> «Ce que les registres d'état civil nous apprennent sur la Révolution», groupe de recherches «Loire et Galerne», *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*, n° 4, 1989, p. 12-24.

<sup>18</sup>. Voir note n° 15 ci-dessus.

Herblon, Pouillé, la Chapelle-Saint-Sauveur et Belligné (délibérations et requête du 1<sup>er</sup> avril 1792)<sup>19</sup>.

La Rouxière, comme chef-lieu de canton, arrive à recruter une garde nationale dans le bourg, mais les hameaux devaient être solidaires des campagnes environnantes.

En juin des troubles éclatent à Maumusson et à Belligné, dont les habitants ont refusé de payer leurs contributions. Ils chassent les hommes de garnison envoyés pour les faire céder<sup>20</sup>. Le 7, jour de la Fête-Dieu, ils maltraitent et menacent le maire, son fils receveur des contributions et un autre patriote<sup>21</sup>. Le 23 au petit jour des militaires perquisitionnent dans l'île Poulas sur la commune de Varades, à la recherche de prêtres réfractaires. Un habitant tire et tue un soldat<sup>22</sup>. Devant cette hostilité grandissante des ruraux, le directoire du district décide le 25 juin 1792 de confisquer les armes détenues par les particuliers des communes de La Chapelle, Belligné, Saint-Herblon et Maumusson<sup>23</sup>. Des mesures plus systématiques seront prises à partir de la fin du mois d'août. Ce désarmement soulève une forte contestation des paysans, entraîne des résistances aux perquisitions. Les mineurs sont soupçonnés de cacher des armes dans les puits de l'exploitation.

### *Le problème des grains*

Les ouvriers de la Compagnie des mines et la population qui dépend de ce secteur d'activité se sentent particulièrement vulnérables face à la menace de la famine qui revient périodiquement sous l'Ancien Régime. En septembre 1790, ils ont soupçonné le maire de La Chapelle d'accaparer les grains et de les faire sortir de la paroisse. Pour qu'ils ne mettent pas à exécution leur menace de lui faire un mauvais parti, le directeur des mines, Étienne Misset, a été prié par le district de s'interposer<sup>24</sup>.

Les journaliers et gagne-petit de la batellerie domiciliés sur l'ancienne frontière fiscale ont perdu le complément de ressources qu'ils tiraient du faux-saunage et sont tout aussi inquiets. En octobre 1792, une émeute éclate à la rue du Fresne. Un marchand d'Anetz fait charger sur un bateau

<sup>19</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 278, lettre du 8 juin 1792 ; Dom François CHAMARD, *Les origines et les responsabilités de l'insurrection vendéenne*, 2<sup>e</sup> éd., Nantes, Librairie Nantaise, 1977, 452 p., p. 428-431.

<sup>20</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 903, fol. 51.

<sup>21</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1467, 16 novembre 1792.

<sup>22</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1467, 17 août 1792.

<sup>23</sup> MAILLARD, *op. cit.*, 1985, p. 53.

<sup>24</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 897, 11 septembre 1790.

six tonneaux de froment qu'il expédie à Nantes. Une troupe de femmes s'oppose violemment à cette opération et arrête d'autres bateaux chargés de grain. L'emprisonnement momentané d'une dizaine de personnes rétablira provisoirement le calme<sup>25</sup>.

### III. L'explosion sociale

#### *La levée de 300 000 hommes*

##### 1. LA LEVÉE DANS LE PAYS D'ANCENIS

Depuis 1792 la France est en guerre. Les états monarchiques voisins ne relâchent pas leur pression sur nos frontières. Il faut donc combler d'urgence dans nos troupes les vides provenant du retour des premiers volontaires dans leurs foyers. Mais la loi sur le recrutement prend aussi, aux yeux de ses auteurs, la valeur d'un test politique à l'égard des masses : on va mettre à l'épreuve ceux qui sont restés jusqu'alors à l'écart de l'engagement révolutionnaire. Les révoltes bretonnes de 1792 ont été réprimées énergiquement. On sous-estime l'étendue du mécontentement populaire. En fait, ici, les dirigeants révolutionnaires vont, sans l'avoir voulu, fournir un prétexte à l'insurrection rurale<sup>26</sup>.

##### 2. LA LEVÉE DES CAMPAGNES

La stratégie des insurgés est liée aux dates des assemblées annoncées pour l'établissement des «listes viriles» (célibataires et veufs sans enfants de 18 à 40 ans). Le district a prévu que les municipalités se réuniraient le 10 pour faire ce travail préliminaire et organiser le déroulement des opérations : lecture de la loi le lundi et annonce du contingent à fournir, ouverture d'un registre des enrôlements volontaires, dépouillement du nombre des inscrits le vendredi et alors éventuellement, choix du procédé à utiliser pour compléter le contingent s'il y a lieu.

Le 10 mars les insurgés investissent les «maisons communes» des paroisses ayant souscrit le concordat l'année précédente. Les commissaires y sont présents pour établir les listes et organiser les commissions. Le soir les insurgés sont maîtres de tout le nord de la contrée. Le tocsin retentit sur les hauteurs.

<sup>25</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 278, 6 octobre 1792 ; L 893, fol. 107 ; L 915, n° 81.

<sup>26</sup> «Mars 1793 dans le district d'Ancenis, la grande levée des campagnes», groupe de recherches «Loire et Galerne», *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*, n° 7, 1992, p. 53-71.

Le 11 on attaque les communes ligériennes où la réunion de la commission a été prévue et annoncée dès la veille (Montrelais, Varades). Il s'agit de grossir peu à peu les troupes, qui remontent le soir vers Saint-Herblon, au son du tambour et derrière un drapeau.

Le 12, les insurgés arrivant de Varades et Montrelais par Saint-Herblon se réunissent à d'autres, venus du nord du district, pour s'emparer du bourg patriote de Mésanger. Le mouvement se structure peu à peu, au fil des succès. Un ancien officier noble, Blondin d'Ésigny, s'efforce d'organiser ces bandes en armée.

Le 13 mars, c'est l'attaque d'Ancenis, après une sommation envoyée aux autorités de la ville (voir annexe n° I). C'est un échec pour les insurgés mais la mobilisation paysanne importante fait perdurer le mouvement qui réussit à isoler complètement la cité et à couper toutes les communications dans la vallée. Ce blocus ne sera levé que huit jours plus tard par la jonction des gardes nationaux venus de Nantes, d'Angers et de Candé.

### *Les revendications*

Elles s'expriment en trois circonstances :

– lors de l'irruption des jeunes dans les assemblées préparant les listes<sup>27</sup>.

– dans la lettre envoyée par les insurgés le 13 mars à Ancenis, rédigée sous la dictée des éléments populaires de la troupe<sup>28</sup>.

– dans une seconde lettre, le 16 mars, rédigée par l'état-major de l'armée réunie à Oudon par Piron de la Varenne<sup>29</sup>.

À travers ces revendications (voir tableau) se dessine une prise de conscience politique de la partie populaire des insurgés. À leur désir de retrouver une communauté paroissiale soudée autour de son prêtre, protégée des empiètements de la puissance publique (la conscription, les impôts), ils joignent des revendications économiques identiques à celles des « Enragés » citadins qui se sont exprimés à Paris le mois précédent<sup>30</sup>. Cet aspect est soigneusement gommé par l'état-major de Piron.

<sup>27</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 278, fol. 77-78 ; L 915, n° 118 et n° 120.

<sup>28</sup> « La lettre retrouvée », *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*, n° 7, 1992, p. 67-68.

<sup>29</sup> Émilien MAILLARD, *Histoire d'Ancenis et de ses barons*, Nantes, 1860, 569 p., p. 474-476.

<sup>30</sup> Albert MATHIEZ, *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, Paris, Payot, 1973, t. I, p. 140-145 ; Maurice DOMMANGET, *Enragés et curés rouges en 1793*, Jacques Roux, Pierre Dolivier, Paris, Spartacus, 1993, 176 p., p. 48-54.

	Actions et revendications orales entre le 10 et le 12 mars	Texte d'origine populaire, 13 mars	Texte émanant des chefs de l'armée de Piron, 16 mars
Revendications principales :			
- conscription	Destruction des «listes viriles». <i>Ils ne veulent pas partir pour la défense de la patrie.</i>	<i>Ne plus entendre parler du tirage</i>	<i>La milice ayant été abolie, nous ne souffrons jamais ni choix ni tirage.</i>
- clergé	Pillage des presbytères des curés intrus.	<i>Nous voulons nos bons prêtres qui sont actuellement parmi nous</i>	<i>Nous désirons être libres d'avoir auprès de nous les prêtres que nous jugerons dignes de notre confiance.</i>
- Impôts	<i>On les vole assez comme ça par les impositions qu'ils paient au district.</i>	<i>(Nous demandons) la diminution des impôts mobiliers.</i>	<i>Nous demandons une diminution des impôts.</i>
Droit de posséder des armes et d'assurer son auto-défense	La «chambre commune» (mairie) est investie et les armes confisquées en 1792 On demande de la poudre aux mines.	<i>Que les corps administratifs qui ont désarmé rendent les armes aux paroisses. Qu'il soit libre de lever de la poudre ou autres munitions nécessaires.</i>	
Mesures économiques	Pillage chez les patriotes : vins, nourriture, vêtements	<i>(Ils attendent) des paroles sûres et de paix accompagnées de pains. (Ils demandent qu'on leur paie) leurs journées qu'ils ont passé en leurs courses. Il est nécessaire de vendre le froment et le seigle à un prix fixé.</i>	
Positions politiques	<i>A nous d'être les maîtres</i> Division patriotes / aristocrates. <i>Il faut que la mention crève</i>		<i>Une division alarmante désole les villes et les campagnes. Nous ne demandons que l'union et la paix. Nous ne demandons pas le retour des rentes seigneuriales.</i>

### *La répression républicaine*

La répression militaire de l'insurrection de mars 1793 a été rapide, efficace et réussie. Seuls, les révoltés les plus radicaux vont rejoindre les insurgés du sud de la Loire dans le mouvement vendéen. L'une des actions les plus spectaculaires, l'incendie du village de la Meilleraie (Varades), le 3 avril, a été menée en deux temps, après sommations de rendre les armes et délais qui n'ont pas fait fléchir la population, habituée de longue date à résister aux autorités quand elle pratiquait le faux-saunage<sup>31</sup>. Mais les autorités gardent dans cette période la maîtrise des actions entreprises, punissant énergiquement les débordements des troupes républicaines.

Dans les semaines qui suivent, l'issue des luttes parisiennes entre «montagnards» et «girondins» peut paraître incertaine, vue de la province. L'autorité de la Convention en est affaiblie. L'armée vendéenne a remporté des succès. Quand elle repasse dans notre région en juin, elle est rejointe par de nouveaux éléments, troublés par ces incertitudes et effrayés par le discours beaucoup plus radical de certains patriotes.

Plus tard, après l'été 1793, la répression se fait plus aveugle. On sent le poids de la politique nationale, désormais résolument «montagnarde».

### *La chouannerie*

Au retour de la «virée de Galerne», les uns n'ont pas d'autre choix que de continuer le combat, puisque ceux qui ont rendu leurs armes sont arrêtés aussitôt, d'autres voient dans la résistance aux autorités un moyen de vivre, comme l'était naguère pour eux le faux-saunage. Quelques uns enfin choisissent de défendre leur cause jusqu'au bout pour des raisons idéologiques. La troupe des chouans, c'est l'amalgame de ces individus diversement motivés<sup>32</sup>.

#### 1. EN 1794

On observe :

- une prise en mains du territoire de notre petite région par les chouans à partir des forêts situées au nord. Ils sont entraînés par Guillaume Plouzin, fils d'un métayer de Belligné. Les habitudes des faux-sauniers reviennent, avec la participation d'anciens acteurs des deux camps de cette

<sup>31</sup> Arch. dép. Maine-et-Loire, 1 L 855, 3 avril 1793 ; «Un village dans la guerre civile : la Meilleraie de Varades», groupe de recherches «Loire et Galerne», *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*, n° 8, 1993, p. 32-41.

<sup>32</sup> «La chouannerie dans le champ d'action de la division Plouzin, 1794-1796», groupe de recherches «Loire et Galerne», *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*, n° 12, 1997, p. 49-68.

lutte, réconciliés pour l'occasion. Des chefs nobles tentent d'imposer une organisation un peu plus militaire.

— des opérations stratégiques à objectif bien ciblé, d'une part sur les mines (le 24 prairial an II, en conclusion d'un mouvement d'envergure), d'autre part sur la route de Nantes pour bloquer les communications (notamment l'attaque d'un poste de garde d'une trentaine d'hommes entre Anetz et Varades, à la Foucherie, le 22 pluviôse an III).

## 2. EN 1795

Le territoire au nord est bien en main. Les opérations se transportent vers la Loire, avec une stratégie d'exactions visant soit la route, soit des patriotes reconnus : officiers municipaux, administrateurs du district, certains commerçants.

Seule action d'envergure, le 2 thermidor an III (20 juillet 1795), l'offensive simultanée contre Ancenis, Oudon, Varades et Ingrandes (voir annexe n° II), qui aurait pu constituer une diversion en faveur des émigrés attaqués le même jour par Hoche à Quiberon, ne réussit pas à assurer aux chouans la maîtrise des communications dans la vallée de la Loire, qui reste au pouvoir des forces républicaines : canonnières sur le fleuve et garnisons dans les petites villes qui consolident leurs fortifications le long de la route.

## 3. EN 1799

Alors que quelques bandits ont continué à se livrer à des exactions pour leur propre compte, sous couvert de chouannerie, après la pacification de 1796, discréditant la cause auprès de l'opinion, quelques chefs nobles royalistes, autour du jeune comte de Bourmont, auront bien du mal à rameuter leurs troupes à la suite de la politique anti-religieuse menée par le Directoire à partir de 1798. Des bandes errantes se montrent dans la région tout au long de l'été 1799, abattant les arbres de la Liberté et rançonnant les diligences sur la grande route<sup>33</sup>. Plouzin ne reprend les armes qu'au début d'octobre, quelques semaines avant la prise du pouvoir par Bonaparte, qui ôtera à la base populaire le principal prétexte de la rébellion.

## IV. Conclusion : l'impact sur l'évolution postérieure de la société locale

Les événements de la Révolution ont créé un territoire soudé par les épreuves. À l'intérieur de ce territoire on retrouve tout au long des deux siècles suivants :

<sup>33</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 340 ; L 1291.

- les idéaux religieux qui se sont trouvés valorisés durant cette période.
- une politisation de la vie publique, avec notamment une rivalité entre communes «de galerne» et communes riveraines de la Loire.

Une cohésion globale résulte du fait qu'il a fallu pratiquer une tolérance mutuelle en recherchant les compromis nécessaires.

Actuellement deux organismes font vivre ce territoire, dit de «Loire et Galerne» :

- une association intercommunale, le C.R.I.C.S. (Comité rural, intercommunal, culturel et social)
- un syndicat intercommunal, le SIVOM du canton de Varades.

On retrouve dans ces deux organismes, l'un social, l'autre politique, ces oppositions dans les mentalités. Il s'exerce toutefois dans ce territoire une solidarité autour de l'agglomération de Varades, constituant une force pouvant rivaliser avec la ville d'Ancenis. L'union, comme les dissensions entre ces communes trouvent leur origine historique dans les événements de 1793.

Didier DANIEL et Jean-Paul LELU

### RÉSUMÉ

Dans un cadre géographique bien délimité (cantons de Varades et de La Rouxière en 1790), un groupe d'historiens amateurs a cherché à répondre aux questions que pose le déroulement des années révolutionnaires. Une enquête minutieuse parmi les sources disponibles, dans les archives et dans les bibliothèques, a permis de renouveler l'approche et la problématique du sujet.

L'évolution et la stratégie des groupes sociaux ont été étudiées successivement à travers la rédaction des cahiers de doléances, les élections municipales de 1790, la vente des biens nationaux de première origine, l'application de la Constitution civile du clergé, la mise en place du nouveau système fiscal, l'organisation des gardes nationales, les réactions à la liberté du commerce des grains. Les tensions ont débouché sur plusieurs années de guerre civile, analysée en ses différentes étapes, depuis l'insurrection de mars 1793 jusqu'aux derniers soubresauts de la chouannerie, au début du Consulat.

Les anciens adversaires ont dû rechercher une nouvelle cohésion qui a marqué durablement la société locale. Les traces implicites des épreuves surmontées se décèlent encore deux siècles plus tard.

## ANNEXE I

**Lettre des insurgés, le 13 mars 1793  
(Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1505, n° 305)**

Frère et amis au nom du grand nombre de paroisse toutes réunis, qui veuille toutes la paix et la tranquillité. Nous vous demandons :

1<sup>er</sup>. Ne plus entendre parler de tirage dans chacune de nos paroisse, et si vous avisiée dans faire tirer une seul, vous nous désespérerié et nous porterée à en tirer une vengeance éclatante.

2<sup>ème</sup>. Nous volons nos prêtres qui sont actuelement parmis nous avec une certaine aisance et toutes leurs liberté telle quil puisse nous donner leurs secour dans nos besoins.

3<sup>ème</sup>. La diminution des impos mobiliers telle que long demandé les différen- te paroisse par leurs pétitions.

4<sup>ème</sup>. Que les cors administratifs qui ont désarmé, rende les armes aux paroisses qui l'ont été.

5<sup>ème</sup>. Qu'il soit libres à tous particuliers, de lever de la poudre ou autres muni- tions nécessaires a la défense de chaque individu.

6<sup>ème</sup>. Citoyens et frère il est malheureux pour nous et en même temps hureux qu'il nous ait obligé de marché. Segondée nos efforts, par des paroles sures et de paix en leur ténans donnée nous cette satisfactions accompagnée de voiture en grand nombres de pains, nous aurons d'après ses demande accordée l'espérance de les appaisé et les tranquillisé, par les article suivant

7<sup>ème</sup>. Leurs faisant payé leurs journées quils ont passé en leurs cource, ordon- née que toutes les municipalités fasse un états de chaque individu journaliers ou nécessaireux à trente sols l'une et qu'il leurs fusse payé Le dimanche d'après la lisse faite qui sera brullé en leurs présence.

8<sup>ème</sup>. Il est très nécessaire de faire fournire par tous ceux qui seront jugé dans le qua de faire un sacrifice à l'humanité leurs faisant vendre le froment sur le pieds de quatre livre dumeaux et le saigle sur un pieds proportionnelle, quitte a faire rem- bourcé par le trésord publique par la suite.

Je vous engage au noms de l'humanité de ne pas les refusé. Envoyée une espert qui les prévienné de vos bonne volonté et que le pains soit bon et sains et ne tarde pas où sans quoi toutès est hords de nos espérance.

## ANNEXE II

**L'attaque d'Ingrandes par les Chouans le 20 juillet 1795,  
vue par le citoyen Soudry<sup>1</sup>**

Lundi sur les six heures du soir, j'étais chez Antoine, mon voisin, on a crié dans les rues : «Aux armes ! aux armes ! voilà les chouans !». Je sors de chez Antoine pour aller chez nous, ma femme venait au devant de moi pour m'avertir.

Je vois tout le monde, volontaires, femmes et enfants, courir et crier tous ensemble. Je vais dans notre jardin, ma petite fille Jeanneton me suit. De tous côtés on entend tirer des coups de fusil, la générale commence à battre. On n'a pas le temps de continuer, les chouans attaquent tous les postes à la fois, ils se répandent dans la ville par tous les chemins, rues et venelles. La garnison n'a pas le temps de se rassembler.

Il n'y avait pour lors de retrait que la rivière sur les bords de laquelle se trouvaient plusieurs bateaux. On s'est jeté dedans à corps perdu avec tant de précipitation que plusieurs volontaires ont tombé dans l'eau et manqué de se noyer.

Mon fils René-François vint me trouver au jardin en pleurant, en disant : «Mon papa, venez donc vous embarquer !». J'accours, mais il n'était plus temps, les bateaux étaient au large.

Incertain du parti que je devais prendre, je me cachai dans notre pressoir. Je ne m'y trouvais pas en sûreté. J'y restai environ deux heures.

La barque canonnière placée un peu au-dessus de chez nous faisait un feu continu, chargée à mitraille, à coups de boulets. Les chouans au coin des maisons et par les fenêtres tiraient des coups de fusil sur la barque et les bateaux en criant «Vive le roi !». Une autre barque canonnière placée au Mesurage faisait la même manœuvre et les chouans ripostaient à coups de fusil.

Dans les rues les citoyens qui étaient rencontrés par les chouans étaient fusillés. Le citoyen Bareau, habitant d'Ingrandes, caché dans le jardin de la cure, s'étant avisé de passer par dessus le mur pour traverser la place du Grand Louis, était aperçu par les chouans, arrêté et fusillé sur ladite place.

On compte une dizaine de morts sur la levée du Mesurage, dont quatre soldats, un volontaire et deux chouans. Le fils Foret, de la Chapelle, dit Calotin, et d'autres volontaires ont été tués dans les vignes en fuyant. Le cheval d'un officier chouan, dit Sans Quartier, a aussi été tué au-dessus du Grand Moulin de la Riottière.

Le tir du canon des barques canonnières et la fusillade ont duré une heure et demie.

Les chouans maîtres de la ville pouvaient faire bien du mal s'ils l'avaient voulu. On craignait fort le pillage, mais on dit qu'ils avaient promis à leur chef qu'ils ne voulaient pas le faire et ils ont tenu leur parole. Il n'y a que chez Pierre Érault qu'il a été pris quelques effets.

<sup>1</sup> Julien SOUDRY, *Journal d'un habitant d'Ingrandes : la Révolution Française*, transcription publiée en supplément du *Bulletin communal d'Ingrandes*, s.d. (vers 1980), 28 p.